CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 – PIT LANE ENDURANCE en sa qualité d'organisateur affilié à la FFM est assuré via l'assureur de la FFM. il est donc obligatoire pour l'ensemble des participants à la journée de roulage:
- d'etre détenteur d'une licence annuelle FFM (Type NET ou autre) les couvrant à minimima en responsabilité civile ou,
- d'etre détenteur d'un passe circuit délivré via le site internet de la FFM ou pris sur place auprès de l'organisateur les couvrant à minimima en responsabilité civile ou,
- si l'organisateur propose une journée de roulage assurance **Responsabilité Civile** incluse.(Attestation d'assurance doit etre à votre disposition).
Toutes autres attestations d'assurance seront refusées et l'accès à la piste vous sera interdi.

2 – Les règles de mises en place par l'organisateur, ainsi que **le règlement des différents circuits** devront etre respectées par l'ensemble des pilotes et accompagnateurs.

3 – Le pilote dégage le circuit ainsi que l'organisateur Pit-Lane Endurance, de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident, de santé ou de circulation, pouvant survenir à lui-même, aux tierces personnes, à son véhicule et autres véhicules présents sur la piste & et route (trajet du domicile du circuit A/R), ainsi qu'aux stands et infrastructures de Pit-Lane Endurance et circuit. En outre, le pilote renonce à toutes poursuites pénales, civiles, administratives et judiciaires envers l'organisateur nommé ci-dessus ainsi que le circuit et le personnel officiel en pleine connaissance des risques sur la pratique des journées « circuit ».

4 – Pour des raisons évidente de sécurité, tout pilote devra porter obligatoirement les équipements suivants :

- Casque homologué dès lors que le pilote est sur sa moto dans l'enceinte du circuit (incluant paddock et parking).
- Blouson et pantalon CUIR (combinaison 1 ou 2 pièces) obligatoires, - Gants et botte de moto,
- Protection dorsale homologuée obligatoire.

5 – Toutes acrobaties dans l'enceinte du circuit ainsi que sur la piste ou lors de manifestations autres sont formellement interdites (burn, wheeling, stunt…) et pourront donner lieu à une exclusion du roulage. Demandez à l'organisteur le formulaire des drapeaux dès votre accueil si besoin. Le pilote s'engage à respecter toutes les conditions de sécurité (drapeaux et feux de signalisation…).

6 – Les pilotes restent responsable de leur véhicule et équipement. Ils devront être en possibilité de changer les pneumatiques et autres afin de s'adapter aux conditions météorologiques. En cas de pluie, une protection appropriée pour leur propre confort et sécurité leur est recommandée durant le roulage.

7 – La circulation dans la voie des stands doit se faire à allure réduite suivant le règlement du circuit disponible sur demande.

8 – Contrôle Technique des Machines : Toute moto présentant des défauts de sécurité lors du contrôle technique sera refusée.
Points obligatoirement vérifiés devant être en conformité :

- Bon état des pneumatiques,
- Bon état des freins et durites,
- Poignée d'accélérateur avec retour des gaz obligatoire et sans blocage,
- Fixation des organes (pot, carénage, rétro, filtre à huile, carter…),
- Protection obligatoire de toutes les parties verres et coupantes (optique, clignotants, cale pieds, etc.) scotch obligatoire, rétroviseurs démontés ou repliés suivant les modèles de moto.

Pour le circuit de Fontenay Le Comte, le niveau sonore de 95Db (mesures suivant règles FFM) devra être respecté sous peine de ne pouvoir accéder à la piste, tous les vécules seront contrôlés.

Pour le circuit de Haute Saintonge, le niveau sonore de 95Db (mesures suivant règles FFM) devra être respecté sous peine de ne pouvoir accéder à la piste, tous les vécules seront contrôlés.

Pour le circuit de Pau Arnos, le niveau sonore de 102Db (mesures suivant règles FFM) devra être respecté sous peine de ne pouvoir accéder à la piste, tous les vécules seront contrôlés.
Suivant le reglement des différents circuits, le tapis environnemental peut-etre obligatoire, nous vous recommandons fortement d'en être équipé. Pitlane Endurance ne sera pas tenu responsable en cas d'exclusion ou d'interdiction de rouler pour non respect du reglement ou des consignes de sécurité.

9 – Le briefing obligatoire pour tous les pilotes aura lieu ½ heure avant la première série, un autocollant vous sera donné à cette occasion, permettant votre accès sur la piste – *Nous rappelons que tous les pilotes doivent participer au Briefing.* -
Il est rappelé que le temps de roulage débute à partir du premier pilote sur piste, si vous n'êtes pas à l'heure en pré-grille, votre temps ne sera pas pour autant prolongé par l'organisateur lors de votre accès piste. Demande d'infos sur les roulages :
Contacts : Manu 06.50.19.35.27 & Jean Claude 06 83 57 59 91

10 - **Annulation**
Aucune annulation ne sera possible sans avoir souscrit à l'assurance annulation mise à votre disposition lors de la prise de l'engagement.
Le remboursement total ou partiel se fera diretement par l'assureur sous réserve de répondre aux critères d'annulation.

11 – Les prises de photos autour du circuit font l'objet d'une règlementation de la part du Circuit.

12 - L'organisateur communiquera le jour « J » toutes les informations relatives aux roulages, horaires…

Fait pour valoir ce que de droit